

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible » Antoine de Saint-Exupéry

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a instauré la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants. Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Le débat d'orientation budgétaire doit désormais faire l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire.

Conseil d'administration : 11 février 2026

Sommaire

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 089-268904125-20260226-ROB2026_CCAS-BF

Eléments de contexte

Les principales caractéristiques sociales de la commune et du territoire (

Les recettes réelles de fonctionnement

- ✓ Vue d'ensemble
- ✓ Les dotations
- ✓ La subvention d'équilibre
- ✓ Récapitulatif des financements versés par la CAF

Les dépenses réelles de fonctionnement

- ✓ Vue d'ensemble
- ✓ La masse salariale
- ✓ Le tableau des emplois
- ✓ L'évolution des effectifs
- ✓ Les charges à caractère général

Les opérations d'investissement pour 2025 et 2026 et leur financement

Le bilan au 31-12-2025 et le budget 2026 du CTAI

La politique d'action sociale portée par la ville à travers son pôle social

Le contexte socio-économique mondial

La croissance mondiale

La croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs. Pour les prochaines années, la croissance mondiale serait en léger ralentissement, à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026, après 3,0 % en 2024. Cela reste une performance remarquable alors que l'activité fait face à de nombreux chocs, à commencer par les droits de douane de l'administration américaine. Aux États-Unis, l'activité ralentirait à 1,8 % en 2025 et 2026, après 2,8 % en 2024, un rythme qui reste élevé. En Chine, l'activité resterait autour de 5 % (5 % en 2025 et 4,8 % en 2026), malgré les droits de douanes US.

En zone euro, la croissance est attendue à 1,3 % cette année et serait quasi inchangée en 2026 (1,2 %), même si celle-ci ferait face à des forces contraires (relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane). Au Royaume-Uni, la croissance serait proche de celle observée en zone euro (1,4 % en 2025 et 1,2 % en 2026). Côté politique monétaire, la Fed (Réserve Fédérale des États-Unis) poursuivrait son cycle de baisse des taux, tandis que la BCE s'arrêterait à 2 %.

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. Les effets de la hausse des droits de douane ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevées. À l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs aux attentes.

L'inflation

L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz. L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.

Le contexte socio-économique français

La croissance économique française

Les prévisions anticipent une croissance de 0,9 % en 2025 et 1,0 % en 2026. La croissance française a été particulièrement dynamique au 3^{ème} trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres. L'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

L'inflation en France

L'INSEE anticipe une inflation (IPCH) de 1,0 % en 2025 et de 1,7 % en 2026, après 2,3 % en 2024. L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par l'évolution des prix des tarifs réglementés de l'électricité. L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par la baisse des prix du pétrole et du gaz, l'appréciation de l'euro et la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel.

Le taux de chômage en France

Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2^{ème} trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes. Au troisième trimestre 2025, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent (-60 600 emplois après +43 400 emplois). Au cours du trimestre, les contrats d'alternance ont représenté environ les deux tiers de la baisse de l'emploi salarié privé. Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 100 emplois) ; il s'agit du 4^{ème} trimestre

consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation (les emplois privés restent 1 million au-dessus de leur niveau du quatrième trimestre 2019).

Le niveau de pauvreté en France

En 2025, l'INSEE estime que le taux de pauvreté en France sera d'environ 15,4 %. Ce taux est stable par rapport à 2023 et 2024. La pauvreté monétaire touche en premier lieu les chômeurs (36,1 %). Parmi les personnes en emploi, les travailleurs indépendants sont plus vulnérables (19,2 %) que les salariés (6,6 %). Les retraités vivant à domicile sont moins fréquemment en situation de pauvreté (11,1 %) que l'ensemble de la population vivant dans un logement ordinaire (15,4 %). Les ménages sont différemment exposés à la pauvreté selon leur configuration familiale. Les familles monoparentales sont les plus concernées (34,3 %)

L'évolution du pouvoir d'achat en France

Le pouvoir d'achat des ménages par unité de consommation se replie nettement. Au troisième trimestre 2025, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages se replie (-0,3 % après +0,3 %). Mesuré par unité de consommation pour être ramené à un niveau individuel, il repart nettement à la baisse (-0,4 % après +0,1 %). Le taux d'épargne des ménages baisse sous l'effet combiné de la légère augmentation de leur consommation en volume et de la baisse de leur pouvoir d'achat : il s'établit ainsi à 18,4 %, après 18,7 % au deuxième trimestre 2025.

La dette publique en France

La dette publique désigne l'ensemble des emprunts contractés par les administrations publiques (l'État, les collectivités territoriales, la Sécurité sociale) pour financer leurs dépenses. À la fin du premier trimestre 2025, la dette publique s'établit à 3 345,8 milliards d'euros, soit 114 % du PIB. Cela signifie que la richesse produite en un an ne suffirait pas à rembourser l'ensemble des emprunts contractés. La dette de l'État augmente tandis que celle des organismes divers d'administration centrale diminue. La dette des administrations de sécurité sociale augmente. La dette des administrations publiques locales est quasi stable.

Le déficit public en France

Le déficit public est le solde négatif de l'ensemble des administrations publiques. Il est exprimé en pourcentage du PIB. En 2024, le déficit public atteint 168,6 milliards d'euros (Md€), soit 5,8 % du produit intérieur brut (PIB), en augmentation de 16,9 Md€ par rapport à 2023 (151,7 Md€, soit 5,4 % du PIB). Le déficit budgétaire concerne uniquement le budget de l'État. En 2024, ce déficit représentait environ 154 milliards d'euros. Le gouvernement prévoit un déficit public de 4,4 % du PIB en 2025, avec un objectif de retour sous les 3 % d'ici 2027. Un déficit persistant accroît la dette, pèse sur les taux d'intérêt et peut limiter les marges de manœuvre budgétaires.

Le projet de Loi de finances 2026 pour les collectivités locales

L'effort réclamé aux collectivités sera d'environ 2 milliards d'euros en 2026 selon le gouvernement, avec une ponction de 740 millions d'euros au titre du Dilico (dont les communes sont toutefois exonérées). Si la DGF reste stable et n'est donc pas revalorisée sur l'inflation, le Fonds vert est, lui, une nouvelle fois raboté.

Après un interminable parcours législatif, le Parlement a définitivement adopté, le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 après que le gouvernement a repoussé deux dernières motions de censure.

Un marathon budgétaire marqué notamment par l'impossibilité pour les députés de s'accorder sur le financement des collectivités en 2026. Un [point d'achoppement](#) majeur qui a d'ailleurs précipité la décision du gouvernement de déclencher l'arme constitutionnelle du 49.3.

Que retenir de ce budget pour les collectivités ? S'il est moins dur que ce qui était annoncé initialement, les communes, EPCI, départements et régions devront tout de même endurer une ponction d'environ 2 milliards d'euros sur leurs recettes, d'après les éléments du gouvernement. Presque autant que l'an passé, mais moins que l'effort initialement demandé par le gouvernement (4,6 milliards d'euros).

Dilico : une ponction de 740 millions d'euros

Une bonne nouvelle ? Pas franchement lorsque l'on sait que les collectivités sont les premiers investisseurs publics et que de nombreuses entreprises dépendent de leurs commandes, notamment dans le BTP. D'autant que l'AMF a déjà revu ce calcul puisque, selon elle, « ce prélèvement budgétaire ne constitue qu'une part de l'ensemble des mesures financières qui pèsent sur elles, qui peuvent être évaluées à plus de 5 milliards d'euros » si l'on prend notamment en compte la poursuite de « l'augmentation insensée » des cotisations CNRACL.

Cette contribution est surtout portée par le renouvellement du Dilico (pour « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales ») à hauteur de 740 millions d'euros. Ce dispositif d'épargne forcée doit ainsi cibler un certain nombre de collectivités en ponctionnant les recettes des régions de 350 millions d'euros, des intercommunalités de 250 millions d'euros et départements de 140 millions d'euros. Les communes ont, elles, finalement obtenu d'en être entièrement exonérées. Comme en 2025, la somme ainsi prélevée devra être reversée à hauteur de 90 % aux collectivités contributives, par tiers, pendant trois ans. Les 10 % restants alimenteront des fonds de péréquation horizontaux.

Au global, ce sont les EPCI qui vont devoir se serrer le plus la ceinture. « L'effort imposé aux intercommunalités demeure supérieur à la moitié de l'ensemble des ponctions sur les collectivités, soit plus du double de leur part dans les dépenses locales », indiquaient récemment Intercommunalités de France et France urbaine, dans une lettre ouverte adressée à Sébastien Lecornu. Elles y alertaient des « lourdes conséquences » notamment sur les territoires industriels qui vont être soumis à une baisse de 19 % de la compensation pour les locaux industriels, soit « plusieurs centaines de millions d'euros ».

DGF ni baissée ni revalorisée

Pour ce qui est de la DGF, celle-ci ne sera finalement ni revalorisée ni réduite. Le gouvernement a décidé de la maintenir au même niveau que l'an passé, après un imbroglio durant les débats budgétaires qui avait conduit les députés à l'indexer sur l'inflation... puis à l'abaisser de 5 milliards d'euros via un amendement des députés RN. Une non-indexation de la DGF qui devrait provoquer « une baisse de cette dotation dans plus de la moitié des communes », selon l'AMF.

En parallèle, les dotations de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) progresseront respectivement de 140 et 150 millions d'euros. Cependant, l'enveloppe totale de la DGF étant gelée, les hausses de la DSU et de la DSR seront intégralement financées à l'intérieur de la dotation globale de fonctionnement.

On peut également noter que la dotation de soutien à l'investissement local (Dsil), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV) ne fusionneront pas dans un nouveau fonds d'investissement pour les territoires (FIT), comme l'avait imaginé l'exécutif à l'origine. La diminution de 200 millions d'euros de la Dsil prévue au PLF initial semble toutefois maintenue.

Le Fonds vert toujours en baisse

Sur le front de la transition écologique, le Fonds vert paie encore un lourd tribut au redressement des comptes publics puisque son budget passe de 1,15 milliard d'euros en 2025 à près de 840 millions en 2026. Une baisse certes moins forte que prévu, mais qui vient après avoir déjà été divisée par deux en 2025 (passant alors de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliard d'euros).

Destinée aux projets des collectivités, cette enveloppe devait initialement baisser de 500 millions d'euros, avant que Sébastien Lecornu annonce sa décision de « l'augmenter » de « 200 millions d'euros », laissant planer une certaine incertitude. Finalement, ce sera bien une moindre diminution par rapport au budget initial de l'exécutif, et non une hausse par rapport à 2025.

En parallèle, le budget prévu pour les aides à la rénovation énergétique MaPrimeRénov' sera de 3,6 milliards d'euros, une enveloppe équivalente à celle de l'année dernière qui devrait financer 150 000 travaux de rénovation isolés (changement d'une chaudière ou de fenêtres) et 120 000 rénovations globales de logements. Le guichet de demande de subvention doit, cependant, encore rouvrir pour tous les ménages, après une période de pause puis de réouverture partielle réservée aux plus modestes en 2025.

CNFPT : la formation des agents aussi ponctionnée

Autre ponction qui a pris tout le monde de court, celle de plusieurs millions d'euros sur la contribution que les employeurs territoriaux versent au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), pour la formation des agents. Financé par une cotisation des collectivités correspondant à 0,9 % de leur masse salariale, le CNFPT voit désormais cette enveloppe plafonnée à 397 millions d'euros, le reste revenant à l'État.

Ce dernier devrait donc récupérer la bagatelle d'au moins 16 millions d'euros payés par les collectivités pour la formation des agents afin de contribuer à combler son déficit. La note pourrait même s'élever à quelque 40 millions d'euros si l'on inclut le budget formation des sapeurs-pompiers.

Une décision de l'exécutif qui a provoqué la « stupeur » du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT), le président du CNFPT, Yohann Nédélec, l'ayant même qualifié de « racket de plus sur le dos des collectivités ». Hier, l'AMF et France urbaine ont, à leur tour, exprimé leur « stupéfaction » dans une lettre à la ministre des Comptes publics Amélie de Montchalin, déplorant le fait que cette décision remette « directement en cause la capacité du CNFPT à exercer les missions qui lui sont confiées par la loi, au risque de fragiliser la politique de formation et d'accompagnement des agents de la fonction publique territoriale ».

Une « prime régaliennne » de 500 euros

Du côté des maires, la « prime régaliennne » de 500 euros net par an qui leur a été promise verra bien le jour. Accueillie sans grand enthousiasme lors du dernier congrès des maires, elle vise à compenser – très partiellement – le temps passé par ces derniers à agir en tant qu'agents de l'État. Si elle a le mérite d'exister, cette prime a été jugée largement insuffisante, voire méprisante par les sénateurs.

« Cette dotation prendra la forme d'un versement aux communes un peu supérieur à 500 euros pour que les communes puissent s'acquitter de la CSG [notamment]. Et ensuite la commune versera à chaque maire cette dotation de 500 euros », avait détaillé, dans l'hémicycle, la ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, Françoise Gatel, lors de l'examen de cette mesure au Sénat.

Logement, FRR, assurance...

Concernant le logement, on peut retenir que le budget prévoit la fusion de la taxe sur les logements vacants (TLV) en zone tendue et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) en zone non tendue, afin de simplifier la fiscalité applicable aux logements vacants. C'était une demande de longue date de l'AMF.

Laisseé aux mains des maires, ce dispositif prévoit que les communes puissent augmenter cette taxe jusqu'à deux fois plus que le taux d'imposition actuel, le but étant de faire revenir sur le marché locatif des logements inutilisés depuis plusieurs années.

En parallèle, un nouveau dispositif fiscal – « statut du bailleur privé » ou « dispositif Jeanbrun », selon l'appellation – va voir le jour afin d'inciter les Français à investir dans un logement pour le louer. En « contrepartie », il a été convenu de réduire de 400 millions d'euros la ponction (la RLS) imposée aux bailleurs sociaux. La réduction de loyer de solidarité sera donc de 900 millions d'euros, au lieu de 1,3 milliard dans la copie initiale du projet de loi de finances pour 2026. En revanche, ils devront verser 275 millions d'euros au fonds national d'aides à la pierre (Fnap), principal outil de pilotage de la création de logements sociaux qui est menacé de disparition.

Si le gouvernement a abandonné l'idée d'une « année blanche » des prestations sociales et les aides personnalisées au logement (APL) en 2026, en revanche, il a bien intégré au texte la suppression des APL pour les étudiants étrangers (hors Union européenne non boursiers) à partir de la prochaine rentrée. Une mesure dénoncée par les associations d'aide au logement.

Parmi toutes les mesures inscrites dans le budget, on peut par ailleurs noter la création d'un régime d'assurance pour les collectivités en cas de dommages résultant d'émeutes et un fonds de mutualisation pour les indemniser, mais aussi la prolongation du maintien des anciennes communes ZRR (non éligibles au dispositif FRR) dans ce zonage jusqu'au 31 décembre 2029, et non plus jusqu'en 2027, ou encore la suppression de 4 000 postes d'enseignants pour la rentrée 2026.

Les caractéristiques sociales de la commune et du territoire

(Fiche DGF 2025 – CLS 2023 – Statistiques de l'Education Nationale - INSEE)

Superficie :

Superficie de la commune : 5 827 ha (CCLTB : 78 822)
Voirie : 55 043 mètres linéaires

Population :

Population municipale : 4 261 (2018 : 4 736) - **Population légale** : 4 421 (2018 : 4966)
Population municipale CCLTB : 15 032 (2018 : 16 650) - **Population légale CCLTB** : 15 430 (2018 : 17 106)

Logements :

Nombre de logements : **2 561** - **Logements sociaux** : **776 – 30%** (France : 22,17 % (+ 10 000 habitants) - 14,42 % (5 à 10 000 habitants))
Bénéficiaires aides au logement : **1 445 – 56%** (France par strate : 40% - 26 %)
Résidences secondaires : **92**

Revenus par habitant :

Revenu fiscal de référence : **11 998€** (France - strate 5 à 10 000 habitants : 17 940€)
Revenu imposable par habitant : **11 077€** (France - strate 5 à 10 000 habitants : 16 882€)
Part des ménages imposés : **34 %** (en France : 45%)

Taux de chômage :

Taux de chômage (France Travail Avallon) : **6,4 %** (Yonne : 6,8%)
Taux de chômage des 15-64 ans au sens du recensement (INSEE) : **23 %** (Le taux de chômage INSEE porte sur la population active âgée de 15 à 64 ans et s'entend au sens du recensement. L'Insee considère comme étant au chômage, toute personne active se déclarant à la recherche d'un emploi, qu'elle soit inscrite ou non à Pôle emploi. Le nombre de demandeurs d'emploi de cette page est donc souvent plus élevé que celui produit par le ministère du Travail, qui ne porte que sur les personnes effectivement inscrites à Pôle emploi).

Effectifs des écoles primaires constatés à la rentrée 2025 :

Commune : **331** élèves – **4** écoles pour **22** classes dont 2 écoles en REP (15 classes – 220 élèves) et 2 ULIS (15 élèves) - **CCLB** : **924** élèves – 52 classes.
Effectif 2019 (pour mémoire) : Tonnerre : **443** – Ensemble CCLTB : **1 164** – Nombre de classes : Tonnerre : **26** – Ensemble CCLTB : **59**.

Les recettes réelles de fonctionnement

Vue d'ensemble	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	Budget 2026
013 – Atténuation de charges		400 €				
70 – Produits des services	2 266 €	3 635 €	5 923 €	3 178 €	6 623 €	13 400 €
70 – Mise à disposition				3 806 €		
744 – FCTVA	0 €	0 €	258 €	0 €	0 €	0 €
74718 – DDETSPP (contrat CTAI)					0 €	30 000 €
74718 – DDETSPP (aide au logement - 1er logement VIF)	7 990 €	5 993 €	3 995 €	3 995 €	3 995 €	4 000 €
74718 – DDETSPP (Accompagnement 1er logement VIF)	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
74718 – DDETSPP – 2ème logement VIF	0 €	7 320 €	0 €			
7473 – Conseil départemental (soutien centre social)	531 €	2 044 €	2 044 €	2 828 €	0 €	0 €
7473 – Conseil départemental (conférence des financeurs)					7 204 €	4 340 €
7476 – Sécurité sociale et organismes mutualistes				500 €	0 €	0 €
7478 – Caisse d’allocations familiales (régularisation PAR)					266 €	0 €
7478 – Caisse d’allocations familiales	54 345 €	74 009 €	-16 327 €	85 592 €	87 864 €	88 000 €
7478 - Mutualité Sociale Agricole	5 500 €	5 500 €	9 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €
7478 - Mutualité Sociale Agricole (Régularisation PAR)					-1 000 €	0 €
7478 - Mutualité Sociale Agricole (Appel à projet)			5 500 €	3 000 €	0 €	3 000 €
7478 - Caisse Primaire d’Assurance Maladie	0 €	1 860 €	0 €	0 €	3 400 €	10 000 €
74888 – Remboursement divers			4 052 €		616 €	0 €
74 – Dotations et Participations	88 366 €	116 726 €	28 522 €	135 915 €	132 345 €	169 340 €
Subvention d'équilibre	217 000 €	188 554 €	147 675 €	164 000 €	197 000 €	190 000 €
Reversement Régie de Territoire (encaissées au BP)	0 €	23 253 €	0 €			0 €
Conférence des financeurs (subvention encaissée sur BP)	0 €	7 500 €	7 000 €			0 €
Reversement CAF ((financement encaissé BP)			100 442 €	0 €		0 €
Reversement DDETSPP (financement encaissé BP)	0 €	5 693 €	68 317 €			0 €
757363 – Subvention d'équilibre (M57)	217 000 €	225 000 €	323 434 €	164 000 €	197 000 €	190 000 €
75 et 77 – Produits de gestion courante et produits exceptionnels	878 €	1 219 €	874 €	15 862 €	3 184 €	2 000 €
Fonctionnement courant	308 510 €	346 980 €	358 754 €	322 760 €	339 152 €	374 740 €

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

ID : 089-268904125-20260226-ROB2026_CCAS-BF

Récapitulatif des prestations de services versées par la CAF

		Acomptes	Solde	Total
2020	Animation Général Centre social	18 544,14 €	20 794,86 €	39 339,00 €
	Animation Collectives Familles	16 091,60 €	6 896,40 €	22 988,00 €
	Aide exceptionnelle Covid 19	0,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €
	Total	34 635,74 €	36 691,26 €	71 327,00 €
2021	Animation Général Centre social	15 506,49 €	15 217,20 €	30 723,69 €
	Animation Collectives Familles	16 332,40 €	6 999,60 €	23 332,00 €
	Total	31 838,89 €	22 216,80 €	54 055,69 €
2022	Animation Général Centre social	33 539,18 €	16 327,07 €	49 866,25 €
	Animation Collectives Familles	16 577,40 €	7 104,60 €	23 682,00 €
	Subvention VACAF (séjour été lac)	0,00 €	450,00 €	450,00 €
	Total	50 116,58 €	23 881,67 €	73 998,25 €
2023	Animation Général Centre social	36 648,74 €	10 251,88 €	46 900,62 €
	Animation Collectives Familles	17 648,64 €	7 356,56 €	25 045,00 €
	Subvention VACAF (séjour ski)	0,00 €	1 050,00 €	1 050,00 €
	Total	54 297,38 €	18 658,44 €	72 995,62 €
2024	Animation Général Centre social	41 457,96 €	15 586,78 €	57 044,74 €
	Animation Collectives Familles	18 914,32 €	8 106,14 €	27 020,46 €
	Total	60 372,28 €	23 692,92 €	84 065,20 €
2025	Animation Général Centre social	41 552,12 €	18 661,39 €	60 213,51 €
	Animation Collectives Familles	19 355,07 €	8 295,03 €	27 650,10 €
	Total	60 907,19 €	26 956,42 €	87 863,61 €
2026	Animation Général Centre social	42 245,00 €	18 105,00 €	60 350,00 €
	Animation Collectives Familles	19 355,00 €	8 295,00 €	27 650,00 €
	Total	61 600,00 €	26 400,00 €	88 000,00 €

Les dépenses réelles de fonctionnement

Vue d'ensemble	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 P	Budget 2026
011 – Charges à caractère général	56 353 €	43 046 €	56 037 €	59 344 €	80 887 €	63 000 €
012 – Charges de personnel	249 540 €	286 588 €	240523,56	284 471 €	296314,61	303 000 €
65 – Autres charges de gestion courante	311 €	3 765 €	8 458 €	358,15	2 362 €	2 825 €
Fonctionnement courant	306 204 €	333 399 €	305 018 €	344 173 €	379 564 €	368 825 €

Pour information : Le tableau des emplois au 1^{er} janvier 2026 et l'évolution des effectifs

Au 1er janvier 2026												
Rattachement	Nombre d'agents	Agents exerçant dans les services au 1er janvier 2026				Tableau des emplois (en ETP)						
		Hommes	Femmes	Titulaires	Contractuels	A	B	C	ETP	Pourvus	Vacants	Commentaires
VILLE	62	33	29	49	11	3	11	48	58,69	57,18	1,51	
Filière administrative	16	2	14	12	2	3	2	11	15,8	15,5	0,3	2 temps partiels de droit
Filière technique	35	25	10	29	6	0	1	34	34,27	33,27	1	Recrutement à venir
Filière sportive	6	4	2	3	3	0	6	0	4,22	4,01	0,21	
Filière culturelle	3	0	3	3	0	0	2	1	2,4	2,4	0	
Filière police	2	2	0	2	0	0	0	2	2	2	0	
Filière médico-sociale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Filière animation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Renfort divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
CINEMA	3	2	1	1	2	0	0	3	2	2	0	
Filière technique	3	2	1	1	2	0	0	3	2	2	0	
CCAS	6	0	6	5	1	2	0	4	6	5,8	0,2	
Filière administrative	3	0	3	3	0	0	0	3	3	2,8	0,2	1 temps partiel
Filière animation	1	0	1	1	0	0	0	1	1	1	0	
Filière médico-social	2	0	2	1	1	2	0	0	2	2	0	
TOTAL	71	35	36	55	14	5	11	55	66,69	64,98	1,71	

Evolution des effectifs (Nombre / ETP)											
	Administratif	CCAS	Centre social	Cinéma	Etat civil / Accueil	Médiathèque	Police	Sports	Techniques	Total	ETP
01.2019	14	3	3	2	3	5	2	13	29	74	69,8
01.2020	12	3	3	1	3	5	3	14	27	71	66,6
01.2021	12	3	2	1	3	5	2	12	25	65	61
01.2022	11	3	3	2	4	5	2	12	27	69	64,87
01.2023	12	2	3	1	4	4	2	12	26	66	61,8
01.2024	12	2	3	2	4	4	2	12	27	68	63,77
01.2025	11	3	3	2	3	5	2	12	28	69	64,63
01.2026	11	3	3	3	3	5	2	12	29	71	66,69

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

ID : 089-268904125-20260226-ROB2026_CCAS-BF

Les charges à caractère général

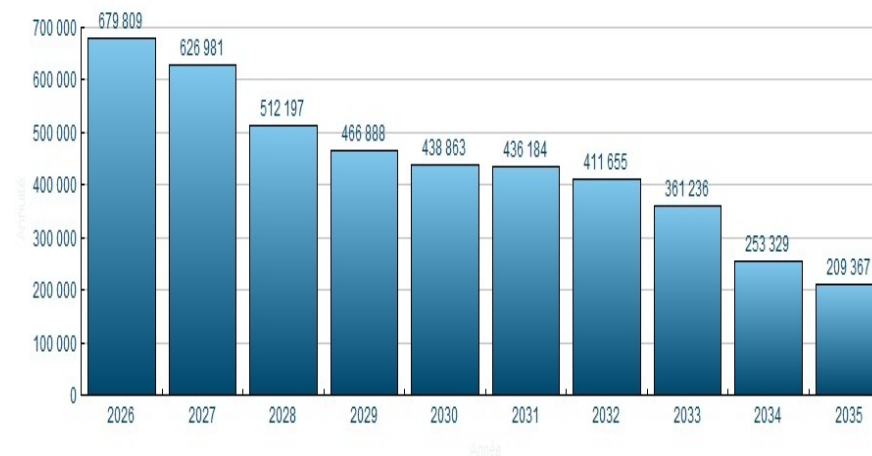
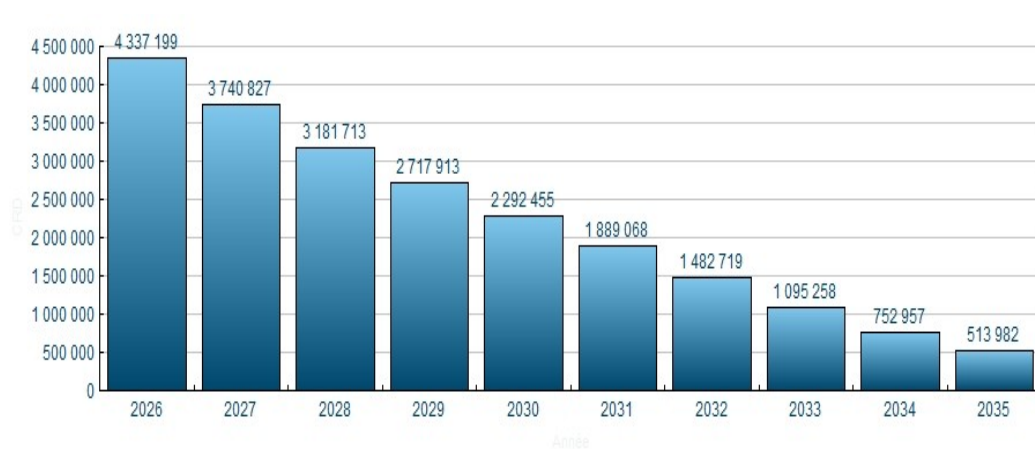
	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 P	Budget 2026
Chapitre globalisé 011	56 353 €	43 046 €	56 037 €	59 344 €	80 887 €	53 600 €

	Pôle social					Pôle 2026		
	Pôle 2021	Pôle 2022	Pôle 2023	Pôle 2024	Pôle 2025	CCAS	Centre social	BP
	CA	CA	CA	CA	CA			
011 - Charges à caractère général	56 353,05 €	43 045,70 €	56 036,66 €	59 344,27 €	80 887,15 €	35 350,00 €	28 250,00 €	63 600,00 €
6042 - Achats de prestations de service	1 433,50 €	1 306,14 €	5 930,51 €	6 319,50 €	5 227,90 €	0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
60611 - Eau et assainissement	1 277,53 €	885,35 €	959,78 €	645,34 €	905,89 €	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
60612 - Energie - Electricité	1 179,35 €	1 404,53 €	979,51 €	883,97 €	689,92 €	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
60613 - Chauffage urbain	9 860,59 €	5 621,17 €	3 423,35 €	2 874,67 €	6 684,37 €	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
60628 - Autres fournitures non stockés								
60623 - Alimentation	215,37 €	678,88 €	923,38 €	696,16 €	751,13 €	400,00 €	400,00 €	800,00 €
60628 - Autres fournitures non stockés		26,25 €	158,31 €	0,00 €	27,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
60631 - Fournitures d'entretien	1 357,69 €	374,56 €	44,90 €	44,31 €	74,28 €	100,00 €	200,00 €	300,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement		1 645,15 €	2 479,45 €	1 431,19 €	1 089,08 €	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
6064 - Fournitures administratives	16,02 €	166,30 €	6,54 €	581,46 €	177,76 €	100,00 €	100,00 €	200,00 €
6068 - Autres matières et fournitures	77,02 €	401,76 €	191,90 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
611 - Contrats de prestations de services	3 435,58 €	4 330,00 €	10 393,28 €	9 055,54 €	16 399,68 €	1 500,00 €	7 500,00 €	9 000,00 €
6132 - Locations immobilières					680,00 €			
6135 - Locations mobilières	6 575,27 €	3 488,29 €						
61358 - Location - autres			120,00 €	0,00 €				
61521 - Entretien de terrains	2 022,00 €			0,00 €				
61558 - Entretien autres biens mobiliers			75,24 €	235,60 €	632,89 €	300,00 €	300,00 €	600,00 €
6156 - Maintenance	2 745,68 €	1 854,71 €	1 449,37 €	1 545,76 €	1 590,43 €	800,00 €	800,00 €	1 600,00 €
6161 - Multirisques	205,12 €	419,89 €	940,27 €	0,00 €				
6182 - Documentation générale et technique	225,01 €	334,50 €	265,49 €	239,94 €	262,19 €	150,00 €	150,00 €	300,00 €
6184 - Versements à des organismes de formation		650,00 €	0,00 €	1 050,00 €	840,00 €	250,00 €	250,00 €	500,00 €
6185 - Frais de colloques		80,00 €	80,00 €	0,00 €				
6228 - Divers				148,89 €	100,00 €			
6232 - Fêtes et cérémonies	5 191,24 €	7 312,33 €	9 471,80 €	13 130,10 €	20 674,10 €	19 000,00 €	1 000,00 €	20 000,00 €
6234 - Réceptions		904,80 €	66,00 €	0,00 €				
6238 - Divers		50,40 €	39,00 €	0,00 €				
6247 - Transports collectifs	1 177,58 €	2 407,60 €	2 434,00 €	2 959,00 €	3 268,42 €	200,00 €	5 500,00 €	5 700,00 €
6251 - Voyages et déplacements	10,73 €	668,99 €	1 742,25 €	2 551,84 €	1 065,80 €	300,00 €	300,00 €	600,00 €
6261 - Frais d'affranchissement	11,13 €	465,46 €	217,01 €	178,36 €	406,67 €	150,00 €	150,00 €	300,00 €
6262 - Frais de télécommunications	497,86 €	1 088,82 €	1 150,81 €	240,66 €	50,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6281 - Concours divers (cotisations)	204,04 €	200,71 €	149,47 €	147,95 €	196,82 €	100,00 €	100,00 €	200,00 €
62871 - Redevances à la collectivité de rattachement	18 634,74 €	6 279,11 €	12 345,04 €	14 384,03 €	17 202,77 €	7 500,00 €	7 500,00 €	15 000,00 €
62878 - Redevances à d'autres organismes			0,00 €	0,00 €	1 808,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6288 - Autres services extérieurs					80,00 €			

Pour information : la situation de la dette de la commune
 (au 31 décembre de chaque année)

Budget principal	CA 2018	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025 P	Budget 2026
Montant	5 520 851 €	5 297 402 €	4 979 774 €	4 781 681 €	4 525 807 €	4 337 198 €	4 228 418 €
Variation de la dette sur la période 2020 à 2026	-23,41 %						
Population légale	4 968	4 654	4 546	4 508	4 468	4 433	4 433
Ratio / Tonnerre	1 105 €	1 138 €	1 095 €	1 061 €	1 013 €	978 €	954 €
Ratio / Strate (données DGFIP)	762 €	717 €	726 €	698 €	692 €		
Budgets annexes							
BA Cinéma – Créance CNC à confirmer	19 464 €	19 464 €	19 464 €	19 464 €	19 464 €	19 464 €	19 464 €
BA Cinéma – Emprunt	0 €	0 €	226 335 €	212 570 €	265 971 €	295 200€	272 465 €
BA Camping	2 820 €	0 €	41 950 €	39 399 €	36 803 €	34 162 €	31 475 €
ZA des Ovis – Emprunt	1 205 298 €	901 059 €	711 170 €	618 075 €	546 199 €	473 219€	399 117 €
ZA des Ovis – Créance Domanys	350 000 €	245 000 €	210 000 €	175 000 €	140 000 €	105 000 €	70 000 €
Ensemble de la dette	7 098 433 €	6 462 925 €	5 920 409 €	5 846 190 €	5 534 244 €	5 264 243 €	5 020 939 €
Variation de la dette sur la période 2020 à 2026	-29,27 %						

Sur la période 2019 – 2026, la dette du budget principal aura diminué de plus de **23%**. Toutefois, le niveau par habitant restera supérieur aux communes de même strate. **La dette totale** accusera une baisse de **près de 30%**. Ci-dessous, l'évolution du capital restant dû et celle de l'annuité au 1^{er} janvier de chacune des 10 prochaines années, hors nouvel emprunt (budget principal)



Les opérations d'investissement du pôle social en 2025 (réalisations) et en 2026 (prévisions)

Pôle social 2025

OPFI	Opérations d'ordre entre sections – Amortissements des subventions	399,52 €
5005.	Acquisition de matériels – CCAS	329,60 €
5006.	Acquisition de matériels informatiques – CCAS (CTAI)	834,00 €
5005.	Acquisition de logiciel – Centre social	2 040,00 €
5005.	Acquisition de matériels – Centre social	2 462,86 €
Total Dépenses		6 065,98 €
10.	Solde d'exécution de la section d'investissement	6 319,06 €
16.	Dépôts et cautionnements reçus	65,00 €
040.	Opérations d'ordre entre sections	3 744,04 €
10.	FCTVA	324,80 €
021.	Virement de la section d'investissement	0,00 €
13.	Subvention d'investissement CAF et MSA – Mobilier des locaux d'accueil	2 860,00 €
Total Recettes		13 312,90 €
		7 246,92 €

Pôle social 2026

OPFI	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €
OPFI	Opérations d'ordre entre sections – Amortissements des subventions	549,52 €
5005.	Acquisition de matériels et de mobiliers – CCAS	22 532,63 €
5006.	Acquisition de matériels et de mobiliers – Centre social	
Total Dépenses		23 082,15 €
10.	Solde d'exécution de la section d'investissement	7 246,92 €
10.	FCTVA	929,53 €
040.	Opérations d'ordre entre sections	6 405,70 €
13.	Subvention d'investissement CAF et MSA – Mobilier des locaux d'accueil	8 500,00 €
Total Recettes		23 082,15 €

Bilan au 31/12/2025 et Budget 2026 du CTAI

Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le

ID : 089-268904125-20260226-ROB2026_CCAS-BF

Subvention attribuée en 2022 **74 010,00 €**

2024		
	Budget	CFU
Report 2023	74 010,00 €	74 010,00 €
Charges à caractère général	10 200,00 €	9 361,60 €
Petites fournitures	500,00 €	144,67 €
Fournitures administratives	300,00 €	268,06 €
Fluides	1 000,00 €	548,87 €
Prestation de formation linguistique	8 400,00 €	8 400,00 €
Charges de personnel	19 500,00 €	16 870,75 €
Salaire coordinateur	18 000,00 €	16 362,99 €
Salaire agent d'entretien	1 500,00 €	507,76 €
Investissement	3 800,00 €	3 726,88 €
4 PC portables	3 500,00 €	3 502,02 €
1 téléphone portable	300,00 €	224,86 €
Total des dépenses 2024	33 500,00 €	29 959,23 €
Solde à reporter	40 510,00 €	44 050,77 €

2025		
	Budget	CA
Report 2024	44 050,77 €	44 050,77 €
Charges à caractère général	21 200,00 €	20 276,54 €
Petites fournitures	500,00 €	38,80 €
Fournitures administratives	200,00 €	- €
Fluides	8 800,00 €	3 917,45 €
Ateliers (sophrologie, art thérapie)	2 040,00 €	2 320,00 €
Prestation de formation linguistique	9 160,00 €	13 310,00 €
Licences	500,00 €	499,68 €
Assurances		190,61 €
Charges de personnel	20 035,73 €	20 501,57 €
Salaire coordinateur	18 373,97 €	18 701,13 €
Salaire agent d'entretien	1 661,76 €	1 800,44 €
Investissement	2 000,00 €	- €
TOTAL DES DEPENSES 2025	43 235,73 €	40 778,10 €
Solde à reporter	815,04 €	3 272,67 €

2026	
	Budget
Report 2025	3 272,67 €
Charges à caractère général	5 500,00 €
Petites fournitures	500,00 €
Fournitures administratives	200,00 €
Fluides	4 300,00 €
Prestation linguistique prise en charge par DDETSPP	- €
Licences	500,00 €
Charges de personnel	24 000,00 €
Salaire coordinateur	21 000,00 €
Salaire agent d'entretien	3 000,00 €
Investissement (4 PC portables)	3 500,00 €
TOTAL DES DEPENSES 2026 à financer	33 000,00 €
Reste à financer	29 727,33 €

Missions communes :

- 1/ Accueillir, Ecouter, Orienter,
- 2/ Faciliter l'accès aux droits, la lutte et la prévention contre les précarités et l'isolement;
- 3/ Proposer des services, activités, animations, répondant aux besoins et attentes des habitants de Tonnerre

Missions spécifiques :

CCAS

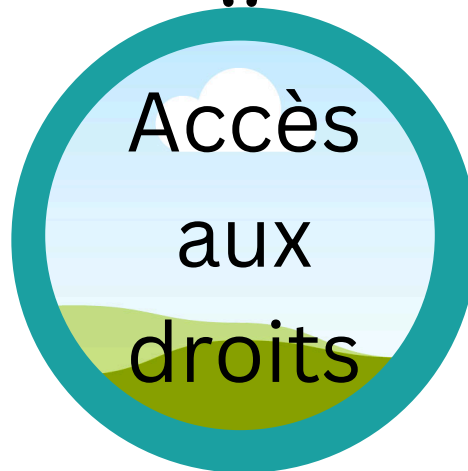
administre l'aide sociale
et organise l'action sociale,

Centre Social

Favorise la mobilisation et accompagne
les projets des habitants;
Développe la participation et la prise
de responsabilité des usagers
et bénévoles



Chef de file par thématique :  CCAS  CS  les 2



CS informe sur les droits et
devoirs locataire/propriétaire;
Peut faire le lien
avec bailleur social

CCAS
participe à la prévention
des impayés;

*1 élu siège CAL,
et Resp siège CLPI, CCAPEX*

Logement

